

Rapport annuel de l'Association des cadres des transports publics 2020

1 L'association

1.1 Comité central et Assemblée des délégués

Au cours de l'année sous revue, le Comité central a organisé sept réunions ainsi que la 21^e Assemblée ordinaire des délégués pour débattre des missions à venir et prendre les décisions nécessaires.

L'Assemblée des délégués, initialement prévue en présentiel à Lucerne, s'est déroulée pour la première fois sous forme virtuelle en raison de la crise sanitaire et des incertitudes en matière de planification.

2 Membres

2.1 Évolution du nombre de membres

À la fin de l'année 2020, notre association comptait près de 1500 membres, dont environ 2/3 en activité et 460 à la retraite.

Le nombre net de membres a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Cela signifie que les départs cumulés de l'année ont été plus que compensés.

Raisons expliquant la légère augmentation du nombre de membres:

- ❑ plusieurs réorganisations (p. ex. WEP, NORS, CFF Cargo) ont entraîné la résiliation de personnes en activité après leur transfert dans une autre unité ne relevant plus des transports publics;
- ❑ un grand nombre d'employé·e·s ont pris leur retraite anticipée (étant donné que la Caisse de pensions CFF réduit continuellement ses prestations);
- ❑ nombreux sont les membres qui quittent l'association une fois arrivé l'âge de la retraite;
- ❑ les jeunes ne montrent guère d'intérêt pour une affiliation à l'association et craignent éventuellement qu'une adhésion ne les desserve dans leur carrière.

2.2 Recrutement de nouveaux membres

Recrutement par les membres

Nous constatons que le meilleur moyen de recruter de nouveaux membres reste de miser sur les membres actifs pour promouvoir l'association et convaincre des avantages d'une adhésion → campagne +Action 1555+ «Recrutement des membres par les membres».

Mais c'est justement ce type de publicité qui nous a gravement fait défaut en 2020, en raison de la pandémie de coronavirus: en effet, le groupe cible entrant en ligne de compte pour une adhésion à l'association n'a pratiquement pas travaillé en présentiel cette année, mais en télétravail.

Accueil des nouvelles recrues aux CFF

En 2020, nous avons envoyé pour la première fois un courriel de bienvenue à toutes les nouvelles recrues aux CFF, en leur présentant l'ACTP et ses prestations. Cela a été rendu possible grâce à un accord entre les CFF et les associations, selon lequel pendant les journées d'insertion professionnelle des CFF, une brève information serait communiquée sur les associations de personnel et les adresses électroniques des personnes intéressées collectées, avant d'être transmises régulièrement aux associations.

Newsletters et e-mails

Les contacts directs ayant été très difficiles à partir de l'automne 2020 (télétravail), notre association a misé davantage sur les newsletters et les e-mails personnels. Pour la première fois, des informations spécifiques à un groupe cible ont été transmises directement aux personnes susceptibles d'être intéressées, lesquelles se sont vu, dans le même temps, présenter les avantages d'une adhésion. Par exemple, des informations sur CFF Cargo ont été communiquées uniquement aux collaboratrices et collaborateurs de CFF Cargo.

Coopération avec le TraineeAlumniClub (TAC) des CFF

Une coopération a été mise en place avec le TraineeAlumniClub (TAC) des CFF afin d'attirer le groupe cible «Nouvelles recrues jeunes et bien formées» à l'Association des cadres des transports publics et d'en élargir considérablement la portée.

3 Manifestations

En raison *de* la crise sanitaire et des exigences des autorités, nous avons malheureusement dû renoncer aux autres activités en présentiel comme les manifestations nationales, les rencontres des retraité·e·s et les manifestations AD. Les groupes régionaux, dans la même situation, n'ont pas pu organiser de manifestations, à l'exception du groupe régional Zurich/Suisse orientale.

Parmi les événements dont la planification était déjà bien avancée, on compte entre autres:

- ❑ la manifestation nationale CH-1 du 17 mars 2020: «Défis de la BLS SA en 2020», avec Bernard Guillelmon, CEO de la BLS SA,
- ❑ la manifestation nationale CH-2 du 19 mai 2020: «La stratégie de la BLS SA», avec Rudolf Stämpfli, Président du Conseil d'administration de la BLS SA,
- ❑ la manifestation AD du 6 mai 2020: «AlpTransit», avec Dieter Schwank, CEO d'AlpTransit Gotthard SA
- ❑ la 9^e rencontre annuelle des retraité·e·s en 2020;
- ❑ ainsi que de nombreux rendez-vous de midi prévus en 2020 dans les locaux des CFF et de la BLS SA.

4 Prestations pour les membres

La coopération avec «Employés Suisse», qui assure une partie des prestations dont bénéficient les membres, a été, cette année encore, très bonne.

La refonte du site Internet a été achevée avec succès en 2020.

Prestations pour les membres de l'ACTP:

- ❑ Conseil et assistance juridique gratuits sur toutes les questions relevant du droit du travail pour les membres de l'ACTP
- ❑ Conseil juridique gratuit sur toutes les questions relatives aux assurances sociales pour les membres de l'ACTP
- ❑ Protection juridique circulation et privée à prix réduit pour toute la famille
- ❑ Réductions valables auprès de caisses maladie et de compagnies d'assurances
- ❑ Réductions applicables aux produits bancaires
- ❑ Réductions sur l'achat de magazines (offre étoffée)
- ❑ Réductions sur l'achat de véhicules Volvo

Notre offre de prestations est présentée sur notre site Internet à l'adresse <https://kvoev-actp.ch/fr/prestations/>.

5 Partenariat social

5.1 Sondage sur les salaires et leur évolution

L'une des tâches principales de l'Association des cadres consiste à représenter ses membres lors des négociations sur les salaires et les conditions de travail dans le cadre de la convention collective de travail.

Afin de disposer d'une base solide pour les mandats de négociation, l'association a réalisé pour la première fois auprès de ses membres un sondage sur la satisfaction à l'égard de la rémunération et de l'évolution salariale.

Les résultats sont disponibles sur notre site Internet: <https://kvoev-actp.ch/fr/information/dossiers/sondage/>. Ils ont été présentés aux responsables des CFF et débattus avec ces derniers, et ont notamment servi de base au projet «Développement du système salarial des CFF» (voir ci-dessous).

5.2 Issue positive des négociations de l'Association des cadres sur le développement du système salarial des CFF

L'association des cadres tenait particulièrement à ce que les collaboratrices et collaborateurs des niveaux d'exigence (NE) de «I» à «M» soient rémunérés conformément aux pratiques du marché et les grilles de salaire adaptées en conséquence. Le bien-fondé de cette requête a été confirmé par l'étude comparative des salaires pratiqués sur le marché et le sondage de l'Association des cadres.

Principaux résultats en un seul coup d'œil

Dissociation de l'évolution du salaire et du résultat global de l'évaluation du personnel: les cadres, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs, jouiront ainsi d'une plus grande liberté de parole lors des entretiens de développement.

Mécanisme applicable à l'évolution annuelle du salaire: la décision concernant l'évolution du salaire reposera désormais davantage sur les cadres. Le système calcule une proposition salariale en fonction de la position du salaire individuel par rapport à la ligne dite de régulation dans la plage de salaire. La prestation individuelle et le comportement ne seront pas pris en compte. Ces parts budgétaires seront garanties intégralement ou partiellement, selon le niveau d'exigences:

NE A à D: part garantie à 100% NE E à H: part garantie à 65% NE I à M: part garantie à 20%

La part «garantie» signifie que celle-ci sera en principe reprise comme une mesure salariale fixe; elle ne pourra être réduite qu'en cas de prestation insuffisante ou de mauvais comportement. Le cadre répartira le reliquat du budget de l'équipe entre les collaboratrices et collaborateurs en fonction de leur prestation individuelle et de leur comportement.

Les cadres peuvent demander des moyens supplémentaires issus d'un budget spécial pour récompenser les **excellentes prestations** de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Entretiens annuels sur les salaires: les cadres communiquent les augmentations définitives à leurs collaboratrices et collaborateurs et en discutent avec eux dans le cadre d'un entretien individuel avant la ronde salariale en mai.

Transfert vers le nouveau système salarial: le salaire actuellement perçu par chaque collaboratrice et collaborateur sera transféré à l'identique dans le nouveau système. Les garanties salariales actuelles seront maintenues pour autant qu'elles ne sont pas intégrées dans le salaire en raison de l'augmentation des grilles de salaires.

Moyens nécessaires pour financer l'évolution du salaire: le montant total des moyens dédiés à l'évolution des salaires sera, comme à l'accoutumée, négocié chaque année entre les CFF et les partenaires sociaux. La situation financière des CFF jouera un rôle important à cet égard.

Intégration de la grille de salaire du personnel des locomotives de CFF Voyageurs

La grille de salaire du personnel des locomotives sera intégrée dans la grille de salaire de base, ce qui simplifiera le système salarial. En outre, le personnel des locomotives de catégorie B bénéficiera d'une progression salariale accélérée. Ainsi, les CFF tiennent compte des conditions qui règnent sur le marché du travail.

Revalorisation des grilles de salaires des niveaux d'exigences I à M

Afin de mieux tenir compte des réalités du marché, la grille de salaire des niveaux d'exigences I à M est légèrement revalorisée. Le recrutement aux postes des niveaux d'exigences en question sera ainsi grandement facilité pour les CFF.

Niveau d'exigences I:	CHF 522.-	Niveau d'exigences J:	CHF 1424.-
Niveau d'exigences K:	CHF 2823.-	Niveau d'exigences L:	CHF 4363.-
Niveau d'exigences M:	CHF 6061.-	Les NE de N à O sont supprimés	

5.3 Contre les mesures de restrictions budgétaires ayant un impact sur le personnel de CFF Cargo SA

Une fois de plus, la direction de CFF Cargo entend faire des économies au détriment du personnel. L'Association des cadres ACTP s'y oppose. Elle est favorable à l'obtention d'une aide fédérale à même de compenser les pertes provoquées par le COVID-19 et à une amélioration des conditions-cadres du fret ferroviaire. Selon nous, CFF Cargo a tout intérêt à poursuivre ces mêmes objectifs au lieu de chercher à atteindre une rentabilité illusoire en prenant des mesures de restriction budgétaire sur le dos du personnel.

Ces sacrifices sont inacceptables

La crise du coronavirus a plongé CFF Cargo SA, comme bien d'autres acteurs de l'économie, dans une situation difficile. La direction réagit en demandant au personnel de serrer la ceinture, à savoir de renoncer à des mesures salariales consenties pour 2021 et à deux jours de congés. En outre, elle entend augmenter à -40 heures le seuil fixé pour les soldes négatifs en fin d'année afin, comme elle le dit, que le travail puisse être fourni l'année prochaine. Cette dernière mesure intervient alors que CFF Cargo SA a déjà fait cavalier seul en définissant une réglementation de la durée du travail pendant le confinement plus sévère que celle convenue pour l'ensemble du groupe CFF dans le cadre des conférences téléphoniques. Cette procédure va à l'encontre d'un partenariat social transparent et s'avère injuste vis-à-vis des collaboratrices et collaborateurs Cargo.

L'ACTP va s'opposer à ces mesures d'économie réalisées sur le dos du personnel, d'autant plus qu'elles ne résolvent pas le problème de fond de CFF Cargo. En effet, dans le contexte actuel, l'objectif de rentabilité n'est pas réaliste.

Ces dernières années, les mesures de restriction qui ont fait de nombreuses victimes au sein du personnel n'ont jamais apporté le succès escompté. Ce n'est pas en donnant, de manière totalement injustifiée, la responsabilité de la situation actuelle au personnel par message vidéo que la direction atteindra ses objectifs et motivera les troupes.

6 Entreprises de transport concessionnaires/ETC

6.1 Schweizerische Südostbahn SOB

Coopération SOB/CFF: réussite des négociations sur le pool de production Conduite des trains

Conjointement avec les associations et les syndicats ACTP, SEV, VSLF, transfair ainsi qu'avec la participation de représentant·e·s du SOB, les CFF ont décidé de mettre sur pied le pool de production relatif à la conduite des trains à Erstfeld. Les partenaires ont signé la convention le 15 juin 2020, dont la mise en œuvre a commencé dès le changement d'horaire en décembre 2020. Cette structure de pool, à savoir le regroupement du personnel des locomotives des CFF et du SOB, permet de conserver l'ensemble des postes actuels CFF à Erstfeld. Ainsi, les CFF peuvent continuer à proposer diverses interventions sur le site d'Erstfeld.

Le maintien de la concession pour le trafic grandes lignes pendant dix années supplémentaires est essentiel pour les CFF. Le partenariat engagé avec le SOB constitue une bonne solution pour les deux parties. Cependant, sa mise en œuvre a placé les partenaires devant certains défis.

Du point de vue contractuel, il s'agit d'une location de services du personnel des locomotives des CFF à Erstfeld pour le compte du SOB. L'engagement actuel auprès des CFF demeure garanti, mais les réglementations du temps de travail du SOB s'appliquent. Le SOB sera compétent pour planifier l'affectation de l'ensemble du personnel des locomotives à Erstfeld.

6.2 BLS SA

Les contacts, notamment avec la direction des ressources humaines de la BLS SA, se sont intensifiés. En outre, plusieurs rencontres ont eu lieu entre des collaboratrices et collaborateurs de la BLS SA, membres de l'ACTP, et le Comité de l'Association des cadres.

Malheureusement une fois de plus, en raison de la crise sanitaire, les manifestations spécifiques à la BLS SA qui avaient été prévues n'ont pas pu avoir lieu.

De même, le recrutement de nouveaux membres a été pour ainsi dire impossible, les personnes étant en télétravail et les contacts restreints.

Les choses se sont encore compliquées après le départ contraint, en septembre 2020, du CEO Bernard Guillelmon, épinglé en raison d'indemnités indûment perçues, car l'attention des collaboratrices et collaborateurs de la BLS SA a été accaparée par cette affaire.

7 Élections au Conseil de fondation de la Caisse de pensions CFF

En 2020, le Conseil de fondation de la Caisse de pensions a été élu pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Nous sommes très heureux de la réélection de notre candidat René Knubel, né en 1963, qui officie en tant que Squad Member et Squad Coach chez CFF SA.

Notre président Markus Spühler, né en 1960, a été réélu pour le remplacer/suppléer.

8 Autres

8.1 Loi COVID-19 pour les transports publics: l'Association des cadres des transports publics se félicite de la décision du Parlement

La crise sanitaire a frappé les transports publics de plein fouet. En net recul dans tous les segments du trafic, les produits ont même été réduits à néant en transport touristique suite à l'arrêt des activités décrété par les autorités. La Confédération ayant décidé de maintenir une grande partie de l'offre, les coûts n'ont toutefois pu être réduits qu'en partie. Par conséquent, il en a résulté un manque à gagner colossal et de lourds déficits pour l'ensemble du secteur des transports publics. Dans ce contexte, l'Association des cadres souscrit pleinement à la décision du Parlement concernant la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19.

Mesures définies par secteur

Les mesures suivantes sont prévues pour les différents secteurs

- ❑ La Confédération et les cantons couvrent les déficits du trafic régional voyageurs (TRV) qui sont mis en évidence dans les comptes annuels 2020. Les entreprises doivent supporter une partie des coûts en dissolvant leurs réserves spéciales à affectation obligatoire.
- ❑ Pour atténuer l'impact négatif de la crise en trafic combiné transalpin, le plan de réduction des indemnités prévu dans ce secteur est mis en suspens pour les années 2020 et 2021. Dans les autres sous-secteurs du fret ferroviaire, et pour les autres entreprises jouant un rôle notable dans le transfert route-rail, les déficits seront compensés par le versement d'une contribution unique.
- ❑ Les aides ne sont octroyées au trafic marchandises, au transport touristique et au ferroutage qu'à condition que l'entreprise ne verse aucun dividende pour les exercices 2020 et 2021.

Selon l'Association des cadres ACTP, cette loi urgente permet d'assurer que le système des transports publics dans son ensemble continue d'assumer son rôle de service de base au profit de la population. Compte tenu de la place prépondérante qu'occupent les transports publics dans l'économie suisse, avec une centaine de milliers de personnes qui travaillent d'une manière ou d'une autre dans le secteur, la loi joue également un rôle décisif dans le cadre du redressement de la conjoncture.

8.2 Les transports publics assurent 100 000 postes de travail pour la Suisse

La crise sanitaire l'a bien mis en évidence: les transports publics constituent l'un des piliers de la Suisse. Même pendant le confinement, leur exploitation a été maintenue pratiquement sans restriction. Non seulement les transports publics sont un service de base d'une grande utilité pour la population, mais ils comptent aussi parmi les principaux secteurs de l'économie suisse: une centaine de milliers de personnes travaillent sous une forme ou sous une autre pour les transports publics. Une nouvelle étude commandée par la LITRA et Swissrail illustre l'importance des transports publics et de l'industrie ferroviaire pour l'économie nationale.

La contribution économique des transports publics en Suisse s'articule autour de trois segments:

- ❑ prestations des transports publics (notamment entreprises de train, tram et bus),
- ❑ investissements dans les transports publics, en Suisse (par ex. matériel roulant, ouvrages d'infrastructure) et
- ❑ industrie ferroviaire pour l'exportation.

Ces trois segments génèrent chaque année une valeur ajoutée supérieure à 13 milliards de francs et des investissements de l'ordre de 5,3 milliards de francs en moyenne. Au total, 92 600 postes à temps plein sont occupés dans le domaine des transports publics, soit l'équivalent de 100 000 emplois. De plus, les transports publics contribuent autant au produit intérieur brut que les fournisseurs d'énergie ou le secteur des télécommunications et emploient autant de personnes que l'industrie pharmaceutique.

12,2 milliards de valeur ajoutée pour les entreprises de transports publics

Les entreprises de transport par train, tram ou bus réalisent à elles seules 12,2 milliards de francs de valeur ajoutée avec leurs prestations, et ainsi une large part de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur des transports publics.

Cela correspond à 1,8% du produit intérieur brut. 9,3 milliards de francs sont générés directement et 2,9 milliards de francs indirectement par le biais des prestations préalables. Une part importante de la valeur ajoutée, soit 96%, est générée en Suisse. Environ 42 000 personnes travaillent pour les entreprises de transports publics et 20 000 autres dans le marketing, l'industrie textile et les assurances pour apporter des prestations préalables aux entreprises de transport.

9 Remerciements

J'adresse mes plus sincères remerciements aux membres du Comité central, aux délégués élus par les groupes régionaux, aux collaboratrices et collaborateurs d'Employés Suisse, ainsi qu'aux représentant·e·s de l'Association des cadres dans les différents comités pour leur remarquable engagement, le travail accompli et l'excellente collaboration.

Je tiens également à remercier nos membres qui font la promotion des services de l'association et présentent les avantages d'une adhésion aux nouveaux membres potentiels. Continuez sur cette voie, la force de l'ACTP dépend de son nombre de membres! Merci!

Berne, avril 2021

Association des cadres des transports publics ACTP



Markus Spühler
Président ACTP